

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal
de SAINT-ANASTAISE

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par Mr et Mme André LADEVIE
Domiciliés à La Vaissière. 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière de la famille LADEVIE

ARRÊTE :

Article premier.- Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur
susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession perpétuelle,
à compter du huit août deux mille treize
de 5 mètres superficiels.

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de : MILLE EUROS
qui a été versée dans la caisse du Trésorier de Besse

Article 4.- Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurant à la
charge du titulaire de la concession.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession,
et au Trésorier.

Fait en Mairie le 8 août 2013

Le Maire,

Lionel GAY

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES - ISSOIRE

Le 27/08/2013 Bordereau n°2013/512 Case n°2

Enregistrement : 51 € Pénalités :

Total liquidé : cinquante et un euros

Montant reçu : cinquante et un euros

L'Agent des impôts

L'Agent des impôts
RIBES C



- 1. Exemplaire destiné au titulaire de la concession
- 2. Exemplaire destiné au Trésorier
- 3. Exemplaire destiné aux archives de la commune